

**N° 2025-10**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE CHIROUBLES**

Séance du 24 FEVRIER 2025

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers  
en exercice : 09  
présents : 08  
votants : 09

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre du mois de février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Franck BRUNEL, Maire.

Convocation : 18 février 2025.

Présents : MM. & Mmes Franck BRUNEL – Rémy PASSOT – Laurent MORIN – Audrey MAZUY – Estelle DUCRUIX – Perrine SPÉE-FOURNEAU – Damien TOMATIS – Claude BESSON.

Excusée : Mme Alice JAMBON (pouvoir donné à M. Franck BRUNEL).

Démissionnaire : M. Gontran BODESCOT.

Secrétaire de séance : M. Damien TOMATIS.

**OBJET**

**PLAN DE MOBILITÉ DES TERRITOIRES LYONNAIS DU SYTRAL – AVIS EN TANT QUE  
PERSONNE PUBLIQUE ASSOCIÉE**

M. le Maire expose :

SYTRAL Mobilités a prescrit l'élaboration de son Plan de Mobilité des territoires lyonnais (PDM) le 16 mai 2022. Par courrier en date du 22 novembre 2024 et en application de l'article L.1214-28-2 du Code des Transports, SYTRAL Mobilités a saisi la Commune de CHIROUBLES pour avis sur le projet de PDM, tel qu'arrêté le 21 novembre 2024. Cet avis est rendu dans un délai de trois mois après notification conforme à l'article R.1214-13 du Code des Transports.

Ce Plan de Mobilité, établi à l'horizon 2010, vise à répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques des déplacements en proposant des solutions concrètes de réduction du trafic routier, des personnes et des marchandises, de développement des transports collectifs, des mobilités actives et des alternatives à l'usage individuel de la voiture. Le Plan de Mobilité est essentiel pour adapter les territoires lyonnais aux défis de la mobilité, tout en conciliant les exigences de développement durable, de qualité de vie et de cohésion territoriale. Il prend en compte des spécificités locales tout en répondant aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'amélioration de la qualité de l'air conformément aux engagements nationaux.

**Le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais**

Le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais repose sur les grands principes suivants :

- **La contribution à la mise en œuvre des différents projets de territoire** au travers notamment de mesures visant à articuler davantage le développement du territoire et les politiques de mobilité ;
- **Le développement de solutions de mobilité durable**, visant à favoriser les transports collectifs, le covoiturage, la marche, le vélo et à réduire l'utilisation de la voiture individuelle, mais aussi à construire les conditions permettant le développement d'alternatives au transport routier de marchandises ;
- **L'amélioration de l'accessibilité** pour tous les territoires, y compris les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones rurales, en renforçant l'offre de transports collectifs et les infrastructures ;
- **La sécurité et l'inclusivité des déplacements**, avec un objectif de diminution des accidents et de

meilleure prise en compte des personnes à mobilité réduite ;

- **La préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique**, en réduisant les nuisances sonores, la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre ;

- **La gestion multimodale des déplacements**, notamment par l'amélioration des conditions d'intermodalité, des itinéraires cyclables et des offres de covoiturage.

#### Un projet commun sur un territoire inédit

Le Plan de Mobilité des territoires lyonnais porte un projet de mobilité ambitieux qui couvre l'ensemble du ressort territorial de SYTRAL Mobilités. Ce projet fédérateur, premier du genre à cette échelle hors Île-de-France, prend en compte les spécificités des différents territoires, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux.

L'élaboration du Plan de Mobilité a permis de mobiliser la Métropole de LYON et l'ensemble des intercommunalités membres du ressort territorial de SYTRAL Mobilités, l'État, La Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département du Rhône, les différentes structures porteuses de SCOT (SEPAL, Syndicat mixte du Beaujolais, Syndicat de l'Ouest Lyonnais, Communauté de Communes des Monts du Lyonnais), les acteurs socio-économiques ainsi que les citoyens autour d'objectifs communs dont :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants locaux,
- La promotion des mobilités actives et de l'usage des transports collectifs,
- La lutte contre les inégalités d'accès à la mobilité,
- L'amélioration des conditions de vie de la population.

#### Les quatre ambitions clés du Plan de Mobilité

Le Plan de Mobilité repose sur quatre grandes ambitions qui guideront les politiques de mobilité d'aujourd'hui à 2040 :

• Des mobilités comme leviers de **bien-être** et de **santé** ; et non plus de nuisances, particulièrement en milieu urbain → une réduction de la place accordée à la voiture qui ouvre **de nouvelles opportunités**.

• Des mobilités **pour tous** et dans **tous les territoires** → Développer des offres et des services prenant en **compte tous les publics** et **tous les territoires**.

• Des mobilités adaptées aux **temporalités des modes de vie** → Un système efficace à **tous les moments de la journée et de la semaine**.

• Des mobilités largement **décarbonées** → Une **division par deux** des usages de la voiture solo.

#### Des parts modales cibles ambitieuses à l'échelle du ressort territorial et adaptées à chaque bassin local de mobilité

Le Plan de Mobilité, qu'il vous est proposé d'arrêter, fixe **des objectifs ambitieux de répartition modale à l'échelle du ressort territorial et adaptés à chaque bassin local de mobilité**.

Sur le territoire de SYTRAL Mobilités, il est ainsi proposé de viser les objectifs ambitieux suivants :

- Une baisse de plus de la moitié de la part modale de la voiture entre 2015 et 2040, passant de 48 % à 23 % en nombre de déplacements ;

- Une augmentation significative de la part modale du vélo, passant de 1.40 % des déplacements en 2015 à 16 % en 2040, soit plus de dix fois plus de déplacements réalisés à vélo ;

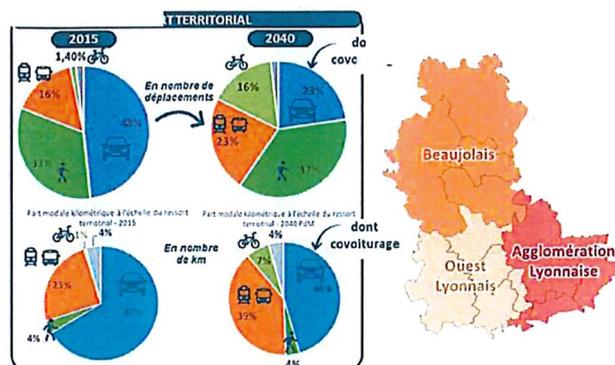
- Une augmentation de la part modale des transports collectifs (ferrés, urbains, interurbains) de près de 50 %, passant de 16 % en 2015 à 23 % en 2040.

Afin de bien prendre en compte les objectifs spécifiques de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de polluants locaux, des objectifs d'évolution des parts modales kilométriques sont également fixés. La prise en compte des distances parcourues (directement corrélées aux émissions de gaz à effet de serre et de polluants) dresse un portrait légèrement différent des pratiques de déplacements visées d'ici à 2040 avec :

- Une forte baisse des distances cumulées parcourues en voiture, avec une part modale kilométrique passant de 67 % en 2015 à 46 % en 2040, représentant donc pour la première fois à cet horizon moins de la moitié des kilomètres parcourus quotidiennement dans le territoire ;

- Une part des distances parcourues en transports collectifs qui augmente fortement, passant de 25 % en 2015 à 39 % en 2040 ;

- Un rôle moindre de la marche et du vélo, qui permettent logiquement d'effectuer des déplacements de courtes distances, déplacements pour lesquels la voiture reste néanmoins encore trop utilisée aujourd'hui.



Chaque bassin local de mobilité (Agglomération lyonnaise, Beaujolais, Ouest lyonnais) bénéficie d'objectifs et de stratégies adaptées à ses particularités.

Pour le Beaujolais et l'Ouest lyonnais, l'usage de la voiture étant beaucoup plus important que dans l'Agglomération lyonnaise, les objectifs ont été adaptés afin de conserver l'ambition globale du Plan de Mobilité tout en adoptant une approche réaliste par rapport aux marges d'évolution apparaissant crédibles dans ces territoires.

Les objectifs de répartition des modes de déplacement sur le secteur Beaujolais sont les suivants :

#### Horizon 2030

- Voiture : 50 %
- Marche à pied : 33 %
- Transport en commun : 10 %
- Vélo : 7 %

#### Horizon 2040

- Voiture : 37 %
- Marche à pied : 36 %
- Transport en commun : 14 %
- Vélo : 10 %

#### Un plan d'action structuré autour de quatre leviers

Le plan d'action du Plan de Mobilité est structuré autour de quatre leviers principaux, eux-mêmes subdivisés en axes, pour atteindre les objectifs retenus :

- Levier 1 : Réduire les distances à parcourir, en lien avec l'organisation du territoire
- Levier 2 : Poursuivre le développement des offres et des services de mobilité
- Levier 3 : Redéfinir les usages nécessaires de la voiture, notamment en agissant sur l'espace public
- Levier 4 : Accompagner et encourager les changements de pratiques de mobilité.

#### **Remarques de la Commune de CHIROUBLES :**

Ce projet n'est pas abouti pour le milieu rural, sachant que la voiture fait partie de la mobilité principale des territoires ruraux.

Il est constaté que rien n'est prévu au-delà de la ligne entre BELLEVILLE et COURS-LA-VILLE d'ici 2040.

Aucune ligne régulière de transport ne dessert la Commune ; il serait judicieux de développer le TAD (Transport à la demande).

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (1 abstention et 8 voix contre) :**

- **REND UN AVIS DÉFAVORABLE** au projet arrêté de Plan de Mobilité des territoires lyonnais de SYTRAL Mobilités
- **DEMANDE** à SYTRAL Mobilités de prendre en compte les remarques formulées par la Commune dans la présente délibération.

Fait et délibéré à Chiroubles, les jours, an et mois que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Franck BRUNEL



Le Secrétaire de séance,  
Damien TOMATIS